

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale**Soixante-douzième session**

Point 99 l) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : application**de la Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes
chimiques et sur leur destruction****Conseil de sécurité****Soixante-treizième année****Lettre datée du 20 avril 2018, adressée au Secrétaire général
et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Tchéquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me dois de réagir au document publié sous la cote [A/72/828-S/2018/314](#), qui contient une lettre de M. Vassily Nebenzia, Ambassadeur et Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la déclaration faite par la porte-parole officielle du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant l'agent chimique dit « Novitchok », dans lequel la République tchèque est mentionnée sans juste motif et sans aucun lien avec la question centrale, à savoir la possible implication de la Russie dans l'attaque chimique perpétrée au Royaume-Uni le 4 mars 2018, ainsi que de vous informer de la position de la République tchèque à cet égard.

La République tchèque dément les insinuations proférées par des représentants de la Fédération de Russie, associant la République tchèque à des travaux de recherche sur l'agent chimique dit « Novitchok » ou sur sa mise au point dans le but de manipuler l'opinion. De même, nous sommes profondément préoccupés par la déclaration faite par la porte-parole officielle du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui vise uniquement à détourner l'attention de la communauté internationale de l'enquête menée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans l'affaire Skripal.

Non seulement la déclaration susmentionnée contient des informations fallacieuses et mensongères, mais elle fait en outre écho à la rhétorique qui était de mise pendant la tristement célèbre guerre froide, ce que l'on ne peut que déplorer. C'est précisément cette nouvelle forme de comportement que le Secrétaire général a lui-même sévèrement condamnée il y a peu.

Nous nous devons de réaffirmer que les insinuations du type de celles qui sont proférées dans le document russe du 6 avril 2018 sont dénuées de tout fondement. Comme l'ont déclaré les autorités tchèques à plusieurs reprises, notamment le Bureau



national de la sécurité nucléaire tchèque, qui est l'organisme de réglementation national chargé des questions relatives à la Convention sur les armes chimiques, la République tchèque ne possède pas d'armes chimiques, et ne procède ni à leur fabrication ni à leur mise au point. C'est ce que nous avons indiqué dans notre déclaration initiale et autres déclarations adressées à l'OIAC, conformément à la Convention.

La République tchèque s'acquitte de toutes ses obligations internationales en matière de non-prolifération des armes de destruction massive. Il est évident que les assertions manipulatrices lancées à l'encontre la République tchèque pendant l'enquête sur l'attaque de Salisbury ne reposent sur rien d'autre que des faits inventés de toutes pièces.

La République tchèque a acquis de longue date des compétences reconnues au niveau international dans le domaine de la médecine militaire et, en particulier, dans celui de la protection contre les armes de destruction massive. Elle possède plusieurs installations scientifiques militaires aux fins de la recherche scientifique dans ces domaines.

Les activités de ces installations scientifiques et à visée éducative sont menées en toute transparence, dans le strict respect de notre législation nationale et de la Constitution tchèque ainsi que de nos engagements internationaux, notamment ceux pris au titre de la Convention sur les armes chimiques. Des informations à leur sujet sont accessibles tant aux Tchèques qu'au public étranger, notamment sur leurs sites Web respectifs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 99 l) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Jiri **Ellinger**